

**Réunion du conseil de l'ED 353**  
**'Sciences pour l'Ingénieur : Mécanique, Physique, Micro et Nanoélectronique'**  
**Du 23/05/2011 de 14h à 16h**

**Présents :** P. Bontoux, J. L. Autran, R. Saurel, M. Provansal, L. Tadrist, B. Di Pierro, C. Muller, J. Pullino, J. Nebhen.

**Représentés :** R. Bouchakour (par J.L. Autran), P. Clavin (par M. Provansal)

**Invités :** J. Moysan, T. Leweke, S. Gavriljuk, R. Kronland-Martinet, T. Desoyer, P. Champion.

**Excusés :** S. Bonelli, D. Habault, A. Forestier, J. Liandrat, G. Chiavassa, G. Corneloup, R. Jaqmin.

### **1. Approbation du PV de la réunion du 05/01/2011**

Aucun commentaire. Le PV est approuvé.

### **2. Contrat quadriennal 2012-2015**

#### **2.1 Appel à candidature au poste de Directeur adjoint**

Le directeur de l'ED rappelle aux membres du Conseil l'appel à candidature, lancé le 05/02/2010, au poste de directeur adjoint de l'ED avec prise de fonction au 01/01/2012.

#### **2.2 Composition du Conseil**

La direction de l'ED demande au Conseil de proposer des membres extérieurs pour la composition du futur Conseil de l'ED. Le Conseil devra choisir des membres extérieurs disponibles et assurant une représentativité régulière. Cela permettra de lever une objection faite dans le rapport d'évaluation de l'AERES sur la participation des membres extérieurs.

### **3. Rapport d'évaluation de l'ED :**

A l'issue de nombreux échanges entre les membres du Conseil sur le rapport de l'AERES (*cf. lien suivant : [http://ed353.univ-mrs.fr/IMG/pdf/rapport\\_ED\\_353.pdf](http://ed353.univ-mrs.fr/IMG/pdf/rapport_ED_353.pdf)*), il est proposé une réponse, qui sera transmise au Président de l'Université de Provence. Celle-ci est disponible sur le site de l'ED (*cf. lien suivant : [http://ed353.univ-mrs.fr/IMG/pdf/reponse\\_evaluation.pdf](http://ed353.univ-mrs.fr/IMG/pdf/reponse_evaluation.pdf)*).

Cette réponse fait état notamment d'importantes décisions prises au présent Conseil.

#### **3.1 Officialisation de l'existence d'un « Bureau »**

Le bureau est officialisé et constitué par le directeur et le directeur adjoint de l'ED, les directeurs (ou leurs représentants nommément désignés) des laboratoires IUSTI, IRPHE, IM2NP, LMA et M2P2.

#### **3.2 Changement des conditions d'admission**

L'obligation de suivre 3UE « recherche » pour les doctorants non titulaires d'un M2R a été supprimée.

L'attribution des contrats doctoraux du ministère restera réservée aux titulaires d'un M2R.  
 Pour les autres supports financiers, l'ED appliquera l'arrêté d'août 2006, en s'assurant que le parcours du candidat de niveau master atteste de son aptitude à la recherche.

Cette politique est le résultat d'un vote sur cinq options possibles résumées dans le tableau suivant :

Option	Avantages	Inconvénients
N°1 : Conservation du modèle actuel + Abandon des 3UE recherche à suivre	Préservation du devenir des M2R. Conservation d'une politique de qualité dans le recrutement.	L'ED conserve éventuellement la note A de l'AERES. Situation problématique par rapport aux M2RP nouvellement habilités et dont la qualité reste à démontrer. Perte éventuelle de quelques élèves ingénieur de qualité n'ayant pas suivi un M2R.
N°2 : Acceptation des ingénieurs diplômés des écoles classées A et A+ (classement de l'ETUDIANT) + Abandon des 3UE recherche à suivre.	Conservation d'une politique de qualité dans le recrutement. Préservation des M2R, mais affaiblissement de ceux mutualisés avec Centrale.	Polytech ne figure pas dans la liste des écoles classées A+ et A. Situation problématique par rapport aux M2RP nouvellement habilités et dont la qualité reste à démontrer.
N°3 : Acceptation des ingénieurs diplômés des écoles figurant dans la « Liste des grandes écoles et établissements dont les élèves peuvent postuler à un contrat de doctorant du CNRS » + Abandon des 3UE recherche à suivre	Les flux de recrutement devraient enregistrer une hausse. Disparition du problème avec les M2RP. Centrale et Polytech sont des parcours admis.	Disparition des M2R à terme.
N°4 : Suivre l'arrêté de 2006+préférence M2R+ Audition +Stage+Abandon des 3UE recherche à suivre	Les flux de recrutement devraient enregistrer une hausse. Disparition du problème avec les M2RP.	Disparition des M2R à terme. Lourd à mettre en place (auditions).
N°5 : Suivre l'arrêté de 2006+ Abandon des 3UE recherche à suivre	Simplicité.	Disparition des M2R à terme. Baisse en qualité de recrutement. Augmentation du taux d'abandons.

L'option n°1 a été choisie à la majorité avec 7 voix « Pour » ; les options n°3 et n°4 ayant obtenu chacune 2 voix (*total de bulletins exprimés : 11*).

Pour terminer cette réunion, le directeur de l'ED informe le Conseil qu'il devra se réunir en septembre/octobre pour l'élection du directeur adjoint de l'ED ; les candidatures à ce poste devront parvenir à l'actuel directeur adjoint, Christophe Muller.

**La séance est levée à 16h34.**